

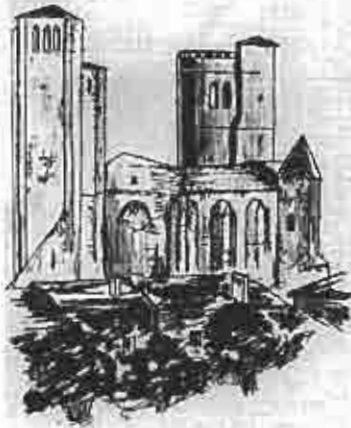


REVUE TRIMESTRIELLE DES SPÉLÉOLOGUES DU GRAND SUD-OUEST

SPELEOLOGIE

RASSEMBLEMENT REGIONAL
MIDI
PYRENEES

1995



GERS



LA ROMIEU

18-19 MARS



N° 71 - 1er Trimestre 1995 - N° ISSN : 0241 - 4104

SOMMAIRE

→ Billet de la rédaction	
→ Editorial	page 1
→ Assemblée Générale	page 2
→ Biologie	pages 3 à 5
→ Canyon	page 6
→ Echos des Clubs	pages 7 à 13
→ Départements	pages 14 à 17

Le billet de la rédaction

Au risque de passer pour un grincheux, j'ai rédigé nombres de billets de la rédaction fustigeant nos structures fédérales et leurs incohérences, leurs publications, les pro et anti-compétitions ou canyon et même les lecteurs de Speleoc...

Certes la critique, même facile, est nécessaire dans toute bonne démocratie, comme veut l'être la FFS, mais il faut aussi savoir reconnaître les évolutions positives de ces structures et les encourager.

"Diable, s'écriront certains, il a reçu le 2ème numéro 1994 de *Karstologia* et a tout compris !" Non pas.

"Le SSF vient d'accorder le droit de vote aux correspondants régionaux secours et il se réjouit de l'annoncer à ses camarades !" que nenni.

Alors quoi?

Le rédacteur de cette modeste revue se félicite de voir que ses appels lancés aux spéléos écrivains ont été entendus.

Ce numéro s'est rempli très facilement, certes grâce aux gersois qui ont profité de la revue pour faire connaître leur département (il en reste 7) en prévision de l'AG, mais aussi grâce à tous ceux qui ont compris que Speleoc est le meilleur moyen de diffusion d'informations spéléos sur le Grand Sud Ouest.

Pour ne pas faire trop dans le contentement béat, une remarque : je souhaiterais développer une rubrique d'infos brèves (Cf N° 70 pp 16 et 17) sur tous les sujets concernant notre pratique (arrêtés de protection, d'interdiction... expositions, modification d'équipement de classiques, hébergement, publications...). Je peux m'occuper de la rédaction, mais pas de toute la collecte, alors vous qui savez...

Spéléoc dispose maintenant d'un fax (61.88.52.05), et l'ordinateur me permet de récupérer des documents saisis sur pratiquement tout traitement de texte. Une sauvegarde en mode "texte" me facilite toutefois le travail. Je me contente évidemment toujours d'articles écrits à la main.

Merci de votre collaboration et que vive Speleoc!

Olivier Caudron

Affiche du rassemblement régional 1995 / Rémy Brouard

Edition Administration : CSR Midi-Pyrénées, CROS 7, rue André Citroën 31130 BALMA

Direction : Jean David Pillot

Rédaction : Olivier Caudron, 31160 Izaut de l'Hôtel - Fax : 61.88.52.05

Trésorier : Rémy Brouard, 10, Rue Chateaudun résidence Subervie 32000 Auch

Abonnements : Michel Soulier, 5, rue Bourdelle 82300 Caussade

Attaché de direction Aquitaine : Yves Olivet, 7, rue de la Sendre, 17390 Latremblade ☎ 46.36.12.26

Attaché de direction Languedoc-Roussillon : Christophe Bes, 9, rue Descartes, 11000 Carcassonne ☎ 68.47.13.15

Echanges : Alain Louman, Musée national de Spéléologie, Centre culturel, 31250 Revel

RUBRIQUES

Science : Denise Soulier, 5, rue Bourdelle 82300 Caussade

Archéologie/Histoire : Hervé Poudevigne

Technique : Alain Lafarguette, Laguillone Savignac, 12200 Villefranche de Rouergue

PRESIDENTS C.D.S.

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX

09 ARIEGE : Philippe Jarlan, 9, rue A Daudet 09300 Lavelanet ☎ 61.01.14.97 - 61.23.55.04

11 AUDE : Christophe Bes, 9 rue Descartes 11000 Carcassonne ☎ 68.47.13.15

12 AVEYRON : Jean-Louis Rocher, ancienne école, Fontaneilles 12640 Rivière sur Tarn ☎ 65.61.01.46

24 DORDOGNE : Patrick Rousseau, rue du Colonel Rossel, 24660 Coulounieux-Chamier ☎ 53.08.16.48

30 GARD : Hubert Zassot, 16 bis, rue de la Gazelle, 30000 Nîmes ☎ 66.26.30.45

31 HAUTE-GARONNE : Philippe Gabatier, 10 rue d'Anjou 31700 Blagnac ☎ 61.71.65.47

32 GERS : Joël Danflous, 27, allées de Lagarrasac, 32000 Auch ☎ 62.06.09.43

33 GIRONDE : Lionel Fret, Les Dabrages B2, avenue Thouars, 33400 Talence ☎ 56.37.10.08

34 HERAULT : Claude Viala, 64, rue du square, 34160 Teyran ☎ 67.70.23.37

40 LANDES : Eusebio Gimenez, 4, avenue du Centenaire, 40210 Solferino ☎ 58.07.24.57

46 LOT : Philippe Bonnet, La Marchande, 46000 Cahors ☎ 65.35.73.53

47 LOT ET GARONNE : Jérôme Relano, Le Fanquas-La Burgade, 47230 Labenque ☎ 53.67.45.82

48 LOZERE : Philippe Blanchet, Village, 48400 St Julien d'Arpaon ☎ 66.45.01.88

64 PYRENEES-ATLANTIQUES : Michel Lauga, Issor, 64570 Aramits ☎ 59.34.46.77

65 HAUTES-PYRENEES : Philippe Vieu, 17 ter, rue R. Peyres, 65000 Tarbes ☎ 62.34.94.43

66 PYRENEES-ORIENTALES : Jean-Louis Perez, 4, Traverse des Fabriques, 66500 Prades ☎ 68.96.51.58

81 TARN : Jean-Marc Foullade, 11, rue Georges Courteline, 81400 Carmaux ☎ 63.36.78.81

82 TARN ET GARONNE : Jacques Sabatié, La Bauze, 82800 Montreux ☎ 63.67.29.31

Fabrication et Réalisation : Olivier Caudron

Abonnement annuel : 65 Frs

Cheques ou CCP libellés à l'ordre de SPELEOC-CSR Midi-Pyrénées

Depot légal : 1er trimestre 1995

N° ISSN : 0241 4104

Commission Paritaire des Publications : N° 65401

La responsabilité des articles et des informations n'engage que leurs auteurs

Imprimerie : COREP 125, route de Narbonne - Toulouse

EDI TO RIAL

L'assemblée générale est l'acte politique le plus important dans le fonctionnement d'une association...

On y débat et décide des orientations que va prendre cette association, des projets qu'elle souhaite voir aboutir, des actions qui vont être menées au cours de l'année à venir.

Le fonctionnement fédéral donne un rôle d'interlocuteur privilégié aux comités régionaux, ceux-ci mandatant des grands électeurs représentant la région à l'assemblée générale nationale.

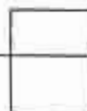
Ces grands électeurs vont décider de la politique générale de la fédération mais peuvent aussi provoquer des débats sur des sujets plus pratiques ou matériels. Pour que ces discussions soient demandées, il faut que vos voix se fassent entendre à l'assemblée régionale, soit par le biais des comités départementaux, soit par vous directement.

Outre ce côté institutionnel, être présent à l'assemblée générale est le meilleur moyen de rencontrer des spéléos de massifs différents, de confronter des techniques, de présenter son point de vue, de faire connaissance avec les responsables régionaux, les présidents de commissions...

De telles rencontres sont enrichissantes pour tous et permettent un brassage d'idées bénéfique à toute la communauté spéléologique.

Aussi je vous invite, au nom du comité directeur du CSR Midi Pyrénées à venir nombreux à La Romieu, les 18 et 19 mars 1995.

Olivier Caudron
Secrétaire adjoint - CSR F



ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE REGIONAL DE SPELEOLOGIE
LA ROMIEU - GERS
18 et 19 MARS 1995

Bien qu'il y ait des grottes et des phénomènes karstiques un peu partout dans le département, c'est dans une bande qui s'étend de l'est à l'ouest, dans le nord du Gers que l'on trouve le plus grand nombre de cavités, une quarantaine sur les soixante dix recensées à ce jour.

Leurs développement est faible, pour des grottes qui ne sont souvent que de simples ruisseaux souterrains à galerie unique

Les gouffres sont constitués de modestes puits, à l'exception du gouffre de Cavet Blanc, qui étonne presque, avec ses trois puits et une profondeur totale de trente mètres, et celui de la Palombière. (Cf. page 8), qui donne accès à une galerie, elle même affluent d'un collecteur très important. Pourtant, c'est grâce à ces bouts de grottes que se sont réunis des hommes dans les années cinquante et qu'est né la spéléologie en terre gasconne

Depuis, appelés par des perspectives d'explorations plus attrayantes, les spéléos se sont tournés vers les Pyrénées toutes proches, ou les cavités toutes plus belles que les autres sont une concurrence bien déloyale...

Rémy BROUARD

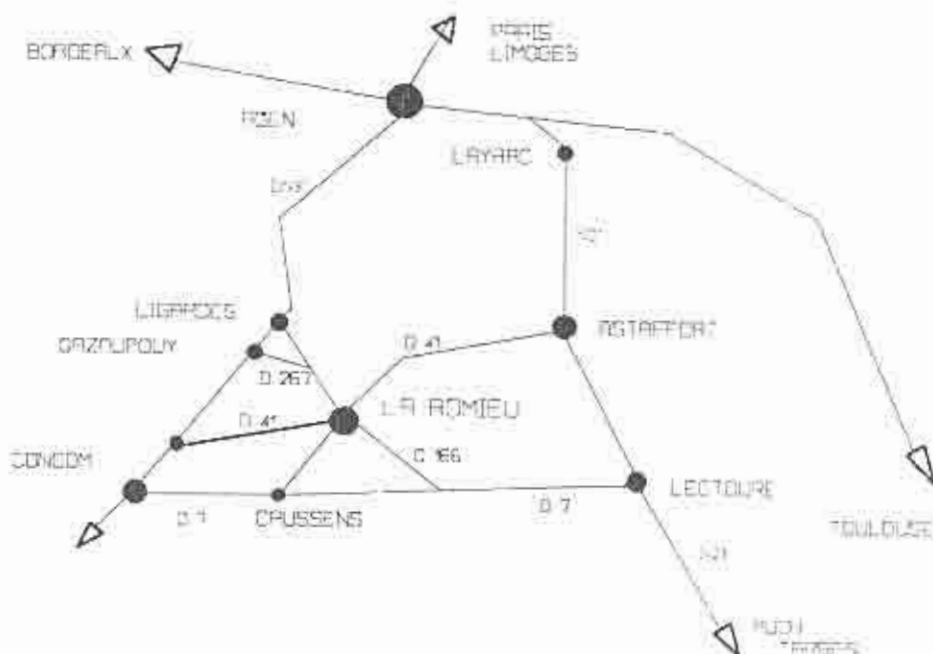
PROGRAMME

Samedi 18 mars

12h à 13h45 Accueil des participants
13h45 Ouverture du rassemblement
14h à 18h réunion des diverses commissions
18h30 Vin d'honneur
19h30 Repas
21h30 Soirée

Dimanche 19 mars

8h30 à 9h30 Réunion des Pdts de CDS
9h30 à 12h30 Assemblée Générale
13h Repas de clôture



Salle des Fêtes de La Romieu, siège de l'ACJ 1995 (Photo R. Brouard)

PENSEZ A RESERVER VOS REPAS ET NUITÉES
auprès de GUY ESPARBES (Barachin 32700 Lectoure - 62.68.84.57)

ENTOMOLOGISTE : ESPECE NUISIBLE

L'entomologie, partie de la zoologie qui traite des insectes, et par la même, la biospéologie, qui s'intéresse plus particulièrement à la faune interstitielle et cavernicole, sont elles menacées par les arrêtés du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire français?

La publication de ces textes a mis le petit monde de l'entomologie en émoi. En effet "au total, ce sont 162 espèces et sous-espèces d'insectes plus 3 genres entiers de carabiques de la faune interstitielle et cavernicole qui sont concernés". Les genres cavernicoles sont les Aphaenops, les Hydraphaenops et les Trichaphaenops.

Les arrêtés interdisent sur le territoire national, et pour certaines espèces en Ile de France seulement, et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des oeufs, larves et nymphes, la destruction, la capture, l'enlèvement, la préparation à des fins de collections d'insectes, ou qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou leur achat.

Jacques Hamon, dans la revue "l'entomologiste" (1994) a réagi sur ces textes qui semblent sonner le glas de l'entomologie en France :

"Ces listes n'ont pas de base scientifique bien évidente. Au moins une des espèces protégées n'existe pas en France! Certaines espèces mentionnées sont essentiellement localisées dans des parcs nationaux et des réserves naturelles dont toute la faune est déjà protégée, au moins en théorie. D'autres sont très abondantes en France et l'une au moins est un ravageur dans le sud de notre pays".

L'arrêté du 3 août 1979, fixant la liste des insectes protégés en France est abrogé, par contre ceux de 1990, pris dans le cadre de l'application par la France de la convention de Berne sur la protection des habitats naturels, de leur faune et de leur flore, protègent toujours 38 espèces et sous espèces d'insectes.

" En 1993, la nouveauté est constituée par la protection d'insectes sur une

base non plus seulement nationale mais aussi régionale et l'annonce que d'autres listes régionales sont en préparation."

Il va donc être difficile pour les entomologistes amateurs ou professionnels de poursuivre leurs études, car, bien que des précautions soient prises pour cibler les insectes recherchés, le piégeage entraîne la capture d'autres espèces qui peuvent être protégées. Comme a priori ils sont les seuls concernés par ces espèces, on peut se demander si les arrêtés n'ont pas été pris afin de limiter leur prédation sur ces espèces.

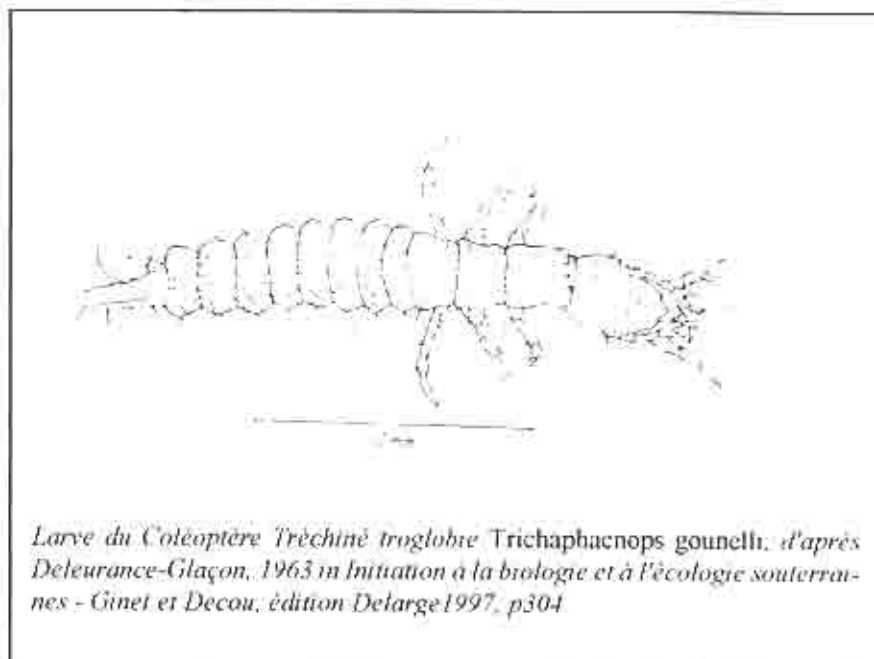
"L'impact de la chasse ou de la destruction délibérée d'espèces "nuisibles" sur la dynamique des populations est, dans l'ensemble, bien connu. De nombreux vertébrés sont disparus, ou sont à la limite de l'extinction, parce qu'exagérément chassés ou pêchés. Par contre, la capture d'insectes par les entomologistes n'a jamais figuré parmi les facteurs entraînant la raréfaction ou la disparition d'espèces".

Par contre, à l'échelle de la France

"on peut facilement énoncer les principales modifications de l'environnement et du mode de vie qui ont caractérisé le dernier demi siècle" et provoqué ou favorisé la disparition ou la raréfaction de certaines espèces.

"Le remembrement des terres a été encouragé pour permettre la mécanisation des exploitations agricoles avec, pour conséquence, la disparition des haies, talus et fossés qui abritaient tant d'espèces animales.

L'emploi d'herbicides, fongicides et insecticides est devenu la règle, depuis l'enrobage des semences jusqu'au traitement des plantes sur pied quelques semaines avant leur récolte. L'impact sur les populations d'insectes a été double, un effet toxique immédiat et différé s'ajoutant à celui de la disparition de la grande variété de plantes adventices abritant une riche faune de phytophages spécialisés. Entraînés par les eaux et le vent, ces pesticides se retrouvent à de grandes distances de leurs lieux d'application.



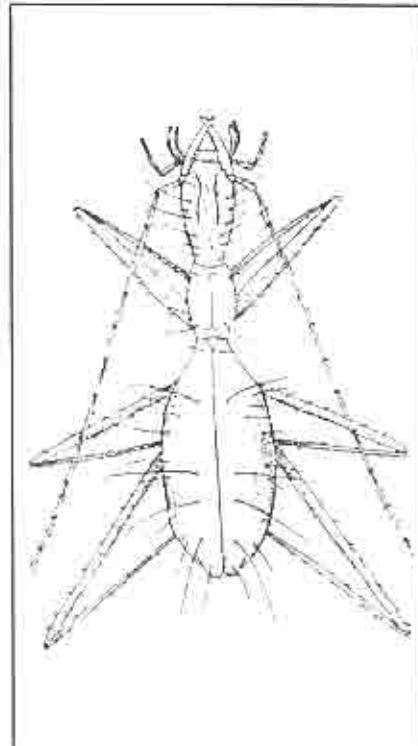
Larve du Coléoptère Tréchiné troglobie *Trichaphaenops gounelli*, d'après Deleurance-Glaçon, 1963 in *Initiation à la biologie et à l'écologie souterraines* - Ginet et Decou, édition Delarge 1997, p304

L'élevage extensif d'animaux de basse-cour, de bovins et d'ovins a été remplacé par la production intensive d'animaux ayant de moins en moins de contacts avec la nature, parfaitement suivis sur le plan vétérinaire. Les animaux de traits ont été remplacés par des tracteurs. Les coprophages et détritiphages, dont la survie dépendait de ces animaux domestiques ont été d'autant plus durement touchés que certains des anti-helminthiques d'emploi vétérinaire courant sont aussi des insecticides et contaminent les excréments. Les insectes coprophages et leurs commensaux ont été massivement détruits. L'absence de recyclage des excréments affecte défavorablement le rendement des pâtures.

Le drainage des terres humides, l'élimination systématique des mares, étangs et marais, et la régularisation des berges des plans d'eau subsistant à des fins touristiques, ont sonné le glas de toutes les espèces dépendant de ce type d'environnement. Beaucoup de cours d'eau ont également été régularisés, voir canalisés, avec le même impact dramatique sur l'entomofaune. Les aménagements du lit majeur, et parfois même du lit mineur, des cours d'eau ont considérablement accru le risque et la gravité des inondations qui frappent sans discrimination les hommes et la faune sauvage. La pollution des eaux de surface a accéléré la disparition des espèces.

L'irrigation et l'arrosage des cultures par aspersion, ont pris une ampleur considérable, au bénéfice notamment des cultures de maïs et de tournesol. Il faut bien prendre l'eau quelque part et, dans de nombreuses zones, parfois dans des départements entiers, le niveau des nappes phréatiques a baissé. Des rivières autrefois poissonneuses ont été réduites à des filets d'eau boueuse pendant chaque printemps et été. Certaines rivières ont même disparu.

Des études récentes sur les caractéristiques des eaux profondes utilisées pour l'approvisionnement des populations humaines ont mis en évidence l'ampleur de la pollution chimique et parfois bactériologique. **Il serait étonnant que cette pollution n'affecte pas également la faune interstitielle et cavernicole, au contact de ces mêmes eaux.**



Aphacnops pluto (5,6 à 6mm)
d'après Jeannel, in *Initiation à l'écologie et l'écologie souterraines*, Ginot et Decon, édition de l'Arche 1977 planche VII

L'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage a été accompagnée par la disparition de beaucoup d'exploitations traditionnelles, notamment dans les zones d'accès difficile, ou à sols pauvres. De nombreux biotopes et même paysages, que nous considérons comme naturels ont été façonnés au fil des siècles par ces activités humaines dont la disparition ou la modification est suivie par celle de ces biotopes: la riche faune entomologique qui les caractérisait disparaît avec eux. Le développement des ronciers et taillis qui s'ensuit favorise les feux et incendies.

L'exploitation des grandes zones boisées a été modernisée. Les agents de l'ONF ont l'obligation de mettre en oeuvre une politique nationale de rentabilisation de ces espaces. Les massifs de feuillus préservés ou établis par nos aïeux sont souvent remplacés par des massifs tout aussi étendus, sinon plus, mais basés sur des espèces différentes. La monoculture d'espèces paraissant industriellement rentables, notamment de résineux, est souvent favorisée. L'élimination des arbres âgés, creux, morts ou malades est devenu la

régle, alors que ces arbres abritent une riche faune vertébrée et invertébrée. Les insectes, comme la majorité des espèces animales, préfèrent les forêts mixtes plus naturelles.

Les voies de communication ont été accrues et améliorées. Le goudronnage est la règle. Les bas-côtés et les talus sont régulièrement fauchés, passés au roto-broyeur, et souvent traités avec des herbicides. La population d'insectes qui, dans les zones de grandes cultures, ne survivaient que là, a disparu. Le nombre des véhicules automobiles s'est accru, leur vitesse aussi. La circulation automobile, à elle seule, entraîne chaque année la destruction de dizaines de milliards d'insectes, par impact ou écrasement.

Le tourisme de masse a remplacé les promenades à pied et à bicyclette. Les zones littorales sont nettoyées de tout ce qui pourrait offenser la vue, laisses de mer et bois flotté compris. Elles sont souvent piétinées par des millions de personnes chaque année et, trop souvent aménagées, utilisées par des motocyclettes et vélos "tout-terrain", viabilisées, ou même bâties, les dunes littorales ont été gravement endommagées. Il en va de même des rives les plus accueillantes de nombreuses rivières ayant encore de l'eau en été. La faune entomologique caractéristique de ces sites disparaît rapidement. Les forêts n'échappent pas au saccage.

Notre société de consommation produit beaucoup de denrées ayant des emballages pratiques, mais durables. Ils sont si nombreux que la faible proportion jetée ici et là pollue l'environnement et constitue des millions de pièges pour de nombreux insectes.

La pollution atmosphérique en général, et les pluies acides en particulier, ainsi que l'éventuel effet de serre, ne sont pas assez bien documentés pour que l'on puisse en tirer des conclusions précises concernant la dynamique des populations d'insectes. En Scandinavie et au Canada les pluies acides ont stérilisé des lacs situés sur substrats naturellement acides. En France, l'action conjuguée de ces facteurs endommage les forêts.

L'énumération qui précède ne constitue pas une critique de l'évolution de la société ou de l'économie française qui,

dans une grande mesure, constitue un fait accompli irréversible. Elle paraît toutefois essentielle pour apprécier l'importance relative des différents facteurs influençant l'évolution de l'entomofaune de notre pays."

Les entomologistes jouent-ils un rôle dans la disparition des espèces ?

On compte environ 3000 personnes qui récoltent sur le terrain, et on estime à environ 6 millions le nombre d'insectes tués par an, par ces entomologistes en tenant compte des espèces non-ciblées.

L'estimation des insectes tués par les seuls véhicules automobiles est comprise entre 32000 et 66000 milliards. (Le nombre total d'insectes en France est estimé au alentours de 5 millions de milliards sinon plus)

"Les chasseurs d'insectes professionnels ne sont pas des entomologistes, mais des commerçants. Ils récoltent massivement des espèces spectaculaires, provenant d'un nombre limité de sites, au sein desquels ils peuvent causer de notables dommages. La mise en réserve de ces sites (probablement moins d'une dizaine en France), et un meilleur contrôle des bourses aux insectes et des petites annonces commerciales correspondantes, régleraient ce problème si les autorités compétentes voulaient s'en donner la peine. Ce n'est pas le cas actuellement".

Le problème de cette protection, outre la disparition de la possibilité de recherche sur des espèces, est également économique :

On peut vérifier la qualité des eaux d'une rivière en piégeant des insectes ou des larves.

"En de nombreux points de France, les Services Régionaux de Protection des Végétaux utilisent des pièges pour suivre l'évolution des populations d'insectes ravageurs des cultures"

"Le secrétariat de la Faune et de la Flore a encouragé la mise en œuvre d'inventaire entomologiques à divers niveaux, dont les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, dont les insectes sont encore mal connus." Le piégeage, afin d'obtenir un échantillon représentatif des populations présentes entraînera

forcément un jour ou l'autre la récolte d'insectes protégés.

Cette situation risque d'entraîner la disparition au moins des entomologistes amateurs, précieux auxiliaires des professionnels, si ce n'est celle d'une grande partie des seconds"

Globalement, si ces recherches cessent, ou sont effectuées seulement par des spécialistes, le suivi des populations ne pourra plus être effectué dans des conditions suffisamment correctes pour en tirer quelque enseignement que se soit, comme par exemple l'effet réel des mesures de protection de certaines espèces d'insectes !

A priori, on peut déjà affirmer que ces arrêtés auront peu d'influence car ils ne concernent pas les sylviculteurs, les agriculteurs, les aménageurs du territoire, les promoteurs immobiliers...

"Il paraît possible d'assurer la survie d'espèces de mammifères de grande taille, comme l'ours et le lynx, en prenant des arrêtés de protection totale. La même mesure paraît valable lorsqu'elle concerne d'autres groupes de vertébrés comme les rapaces. Un tel type de protection est d'autant plus nécessaire que ces animaux sont peu nombreux, vivent des années, ont un faible taux de reproduction, se déplacent sur de longues distances et ont été la cible de près de 1750000 chasseurs.

Les problèmes des insectes sont très différents de ceux des vertébrés. L'identification précise est difficile et, souvent, ne peut être faite sur le vivant. L'abondance des individus est des millions de fois plus grande. La durée de vie d'un insecte adulte n'excède pas quelques mois. Le taux de reproduction est souvent élevé. Les déplacements à longue distance sont l'exception. Enfin le rôle joué par les entomologistes dans la dynamique de leurs populations est pratiquement nul.

On peut se demander dans quelle mesure les conseillers à la base des décisions de protection des insectes n'ont pas oublié ces différences biologiques fondamentales et extrapolé aux insectes des mesures jugées efficaces pour protéger l'ours, le lynx et les rapaces.

En fait, la protection individuelle ou collective des espèces de vertébrés n'a qu'une efficacité limitée si elle n'est pas complétée par une certaine protection

de leurs sites de reproduction, de leurs zones de chasse et de leur itinéraire de migration.

Dans le cas des insectes, tous les spécialistes du sujet sont unanimes à conclure que seule la protection des sites de reproduction et d'activité trophique permet d'assurer la survie des espèces.

L'entomologie professionnelle traverse une période difficile dans notre pays. La relève n'est qu'en partie assurée par les entomologistes amateurs, dont certains ont acquis une réputation internationale. Avant de devenir des spécialistes réputés, ces entomologistes amateurs ont été des débutants non-spécialistes. S'il devient trop risqué, pénalement parlant, ou trop compliqué, administrativement parlant, d'être un entomologiste débutant généraliste, il n'y aura bientôt plus ni entomologistes professionnels, ni entomologistes amateurs chevronnés, ni entomologie française "

En ce qui concerne les biospéologues amateurs, ces mesures interdisent donc le piégeage d'insectes, car ils risqueraient de tuer également des espèces protégées. Il ne reste donc plus que la chasse à vue pour recenser les populations des cavernes et l'identification sur le site des *Aphaenops*, *Hydraphaenops* et *Trichaphaenops* vivants.

Autant dire que personne ne va plus s'intéresser à cette branche déjà réduite de la spéléologie où il restait certainement beaucoup de découvertes à faire.

Olivier Caudron

D'après un article de Monsieur Jacques Hamon, paru dans la revue "L'entomologiste" (1994 n° 50 pp 9 à 29), communiqué par Georges Jauzion.

Les passages entre guillemets sont directement tirés du texte de Mr. J. Hamon

L'article complet, les références des publications utilisées par Mr. J. Hamon pour rédiger son article ainsi que les arrêtés fixant la liste des espèces protégées peuvent être consultés par tous au local du CRS, au CROS à Balma.

ARRETE
relatif aux conditions de l'attestation de qualification et
d'aptitude à l'enseignement et à l'encadrement professionnels
de la pratique du canyon

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS,

VU la loi n° 84-640 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives;

VU la loi n° 90-587 du 4 juillet 1990 relative aux droits et obligations de l'Etat et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres, à la maîtrise d'ouvrage de constructions d'établissements d'enseignement supérieur et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale, à la jeunesse et au x sports, notamment son article 39;

VU le décret n° 76-556 du 17 juin 1976 relatif à l'encadrement et l'enseignement des sports de montagne;

VU le décret n° 91-260 du 7 mars 1991 relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet d'Etat d'éducateur sportif;

VU l'arrêté du 30 novembre 1992 modifié fixant les contenus et les modalités d'obtention du brevet d'Etat d'éducateur sportif à trois degrés en application du décret n° 91-260 du 7 mars 1991.

ARRETE

ARTICLE 1er Une attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement, l'encadrement de la pratique du canyon peut être délivrée aux professionnels assurant ou souhaitant assurer l'encadrement rémunéré de cette activité.

Cette attestation est délivrée par le ministre chargé des sports dans les conditions définies ci-après :

ARTICLE 2 Les personnes titulaires

- du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré option spéléologie, escalade ou canoë-kayak,

- ou titulaires d'un des 3 diplômes du brevet d'Etat d'alpinisme et justifiant d'une expérience professionnelle dans l'encadrement de la pratique du canyon peuvent solliciter l'obtention d'une attestation de qualification et d'aptitude auprès du ministre chargé des sports.

- La durée de l'expérience professionnelle requise est de quatre années à la date de la publication du présent arrêté. Toutefois, cette durée peut être réduite sur appréciation du jury si les candidats justifient d'une formation à l'encadrement du canyon mise en oeuvre par un des organismes cités en annexe

Les candidats doivent établir un dossier comprenant :

- une demande manuscrite motivée;
- photocopie d'un des diplômes requis;
- une fiche individuelle d'Etat civil datant de moins de trois mois;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité canyon;
- 2 enveloppes timbrées portant leur nom, prénom et adresse;
- une liste de réalisation de 25 canyons variés;
- une description de leur expérience professionnelle, précisant les lieux, le cadre et la durée d'exercice, la situation pédagogique et les objectifs recherchés;
- tout document attestant de leur expérience;
- le (ou les) justificatif(s) éventuel(s) de formation;
- une attestation de natation comportant
 - un parcours de 50m de nage avec combinaison néoprène;
 - la récupération en apnée et en combinaison néoprène de matériel à 3 mètres de profondeur;
 - le remorquage sur 20 mètres, en combinaison neoprène d'une personne équipée de même

Les dossiers des candidats visés au présent article doivent être déposés à la direction départementale de la jeunesse et des sports du lieu de leur domicile dans le délai de 6 mois à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 3 Les personnes titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré option spéléologie ou d'escalade ou titulaires du diplôme de guide ou d'aspirant guide du brevet d'Etat d'alpinisme et ayant suivi un stage de formation à l'encadrement de la pratique du canyon agréé par le ministre de la jeunesse et des sports au cours duquel ils ont satisfait aux exigences fixées par cette formation, peuvent solliciter une attestation de qualification et d'aptitude.

A cet effet, elles doivent établir un dossier comprenant :

- une demande manuscrite motivée;
- la photocopie d'un des diplômes requis;
- l'attestation de stage délivrée par les services du ministère de la jeunesse et des sports;
- une fiche individuelle d'Etat civil datant de moins de trois mois;
- 2 enveloppes timbrées portant leur nom, prénom et adresse;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité canyon

ARTICLE 4 Un jury qualifié examine les dossiers individuels et émet un avis concernant l'attribution d'une attestation de qualification et d'aptitude. Il peut convoquer le demandeur.

Ce jury qualifié est composé de la façon suivante :

- le délégué aux formations ou son représentant, président;
- les directeurs techniques nationaux des fédérations françaises de spéléologie, montagne et escalade, de canoë-kayak ou leurs représentants;
- un membre de l'un des corps d'inspection de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé par le Ministre de la coordination nationale des formations à l'encadrement de l'activité canyon;
- un représentant du syndicat national des accompagnateurs en moyenne montagne;
- un représentant du syndicat national des guides de montagne;
- un représentant du syndicat national des professionnels de la spéléologie;
- un représentant du syndicat national des brevetés d'Etat d'escalade;
- un représentant du syndicat national des brevetés d'Etat de canoë-kayak;
- un représentant des organismes employeurs;
- un ou plusieurs techniciens qualifiés dans le secteur de l'activité canyon

ARTICLE 5 : Au vu de l'avis formulé par le jury qualifié mentionné à l'article 4, le ministre chargé des sports décide de l'attribution d'une attestation de qualification et d'aptitude à l'enseignement et à l'encadrement de la pratique du canyon.

ARTICLE 6 : Le Délégué aux Formations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 23 Janvier 1995

Le Délégué aux Formations,

Gérard LESAGE

ANNEXE :

Organismes visés par l'article 2-§ 2-

- Fédération Française de Spéleo
- Fédération Française de Montagne et d'Escalade
- Fédération Française de Canoë-Kayak
- U.C.P.A
- Syndicat National des Guides de Haute Montagne
- Syndicat des Professionnels de Spéléologie
- Syndicat National des Brevetés d'Etat d'Escalade

GROTTE DE L'ESCALA OUEST ou GROTTE DE LABORDE

Carte IGN 25000 1747 Est Campan
X : 432.58 - Y : 81.08 - Z : 900m
Topographie : Jean-Pierre CASSOU

Historique :

Ouverte en 87 lors de la réalisation de la piste, elle est rebouchée de suite! En juillet 88, lors des coupes de bois, Mr Georges BOUCHARD aperçoit l'entrée d'un diamètre de 20cm. Le lendemain, j'ouvre l'entrée et accompagné d'un bordelais, nous nous arrêtons au haut du P17.

Deux jours plus tard, c'est en compagnie de l'équipe LERUN que nous parcourons le réseau dont la rivière, à cette époque là, était à l'étiage

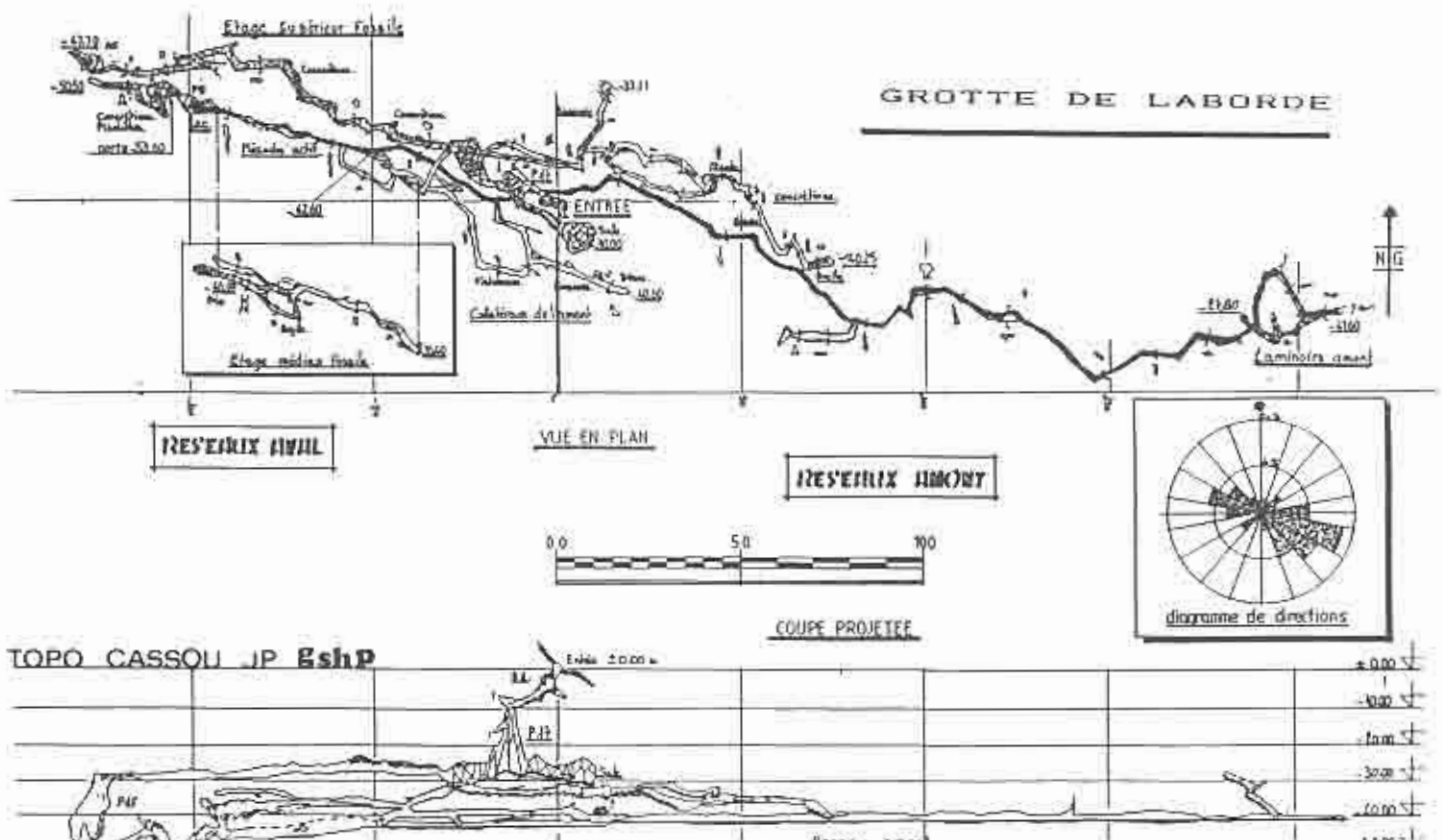
Description :

Un P4 et une étroiture nous font parvenir au sommet du P17. A la base du puits, une galerie d'une centaine de mètres vaut la peine d'être photographiée. A l'opposé, une galerie nous amène au P15, qui donne sur une salle argileuse.

A quelques mètres de la base du P17, un passage nous permet d'accéder au réseau actif qui développe environ 400m. En amont, nous butons sur une galerie devenant de plus en plus étroite. En aval, après le P6 et un gour (lac pour certains), le ruisseau se perd dans une diaclase boueuse.

Je suis retourné en 92 dans cette cavité où j'ai constaté pas mal de casse dans les concrétions ainsi que des dépotages dans l'amont alors qu'en moins de trois heures nous avons largement le temps de visiter le réseau.

Yves ANDRE
SSPPO PAU - CIGOGNES TARBES



LE PLATEAU DE COURRENSAN GERS

Le plateau de Courrensan est avec celui de La Romieu la zone la plus riche en cavités du département du Gers. Les avens y sont nombreux -10 au total- mais un seul donne accès au ruisseau qui, bien que très actif, n'est pénétrable que sur une courte distance (Aven de la palombière)

Le plateau est crevasé de dolines, une cinquantaine dont certaines sont très grosse (cinquante mètres de diamètre).

On peut diviser le plateau en trois zones qui comportent chacune des puits pénétrables :

Bois du Pouy : 5 cavités, dont une découverte par désobstruction récemment. La plus importante étant l'aven de la Palombière.

Baradet, Bois d'Hargues : 3 petits trous dont un découvert dans le bois d'Hargues qui reste à prospecter sérieusement.

Bois de Bigor : 1 aven connu, un deuxième a été ouvert après une grosse désobstruction, l'aven des moustiques.

Les exurgences : Mounissette, explorée par les anciens sur plusieurs dizaines de mètres, rejette une grosse quantité d'eau, même en fin d'été. Mais son ensablement important en interdit l'exploration.

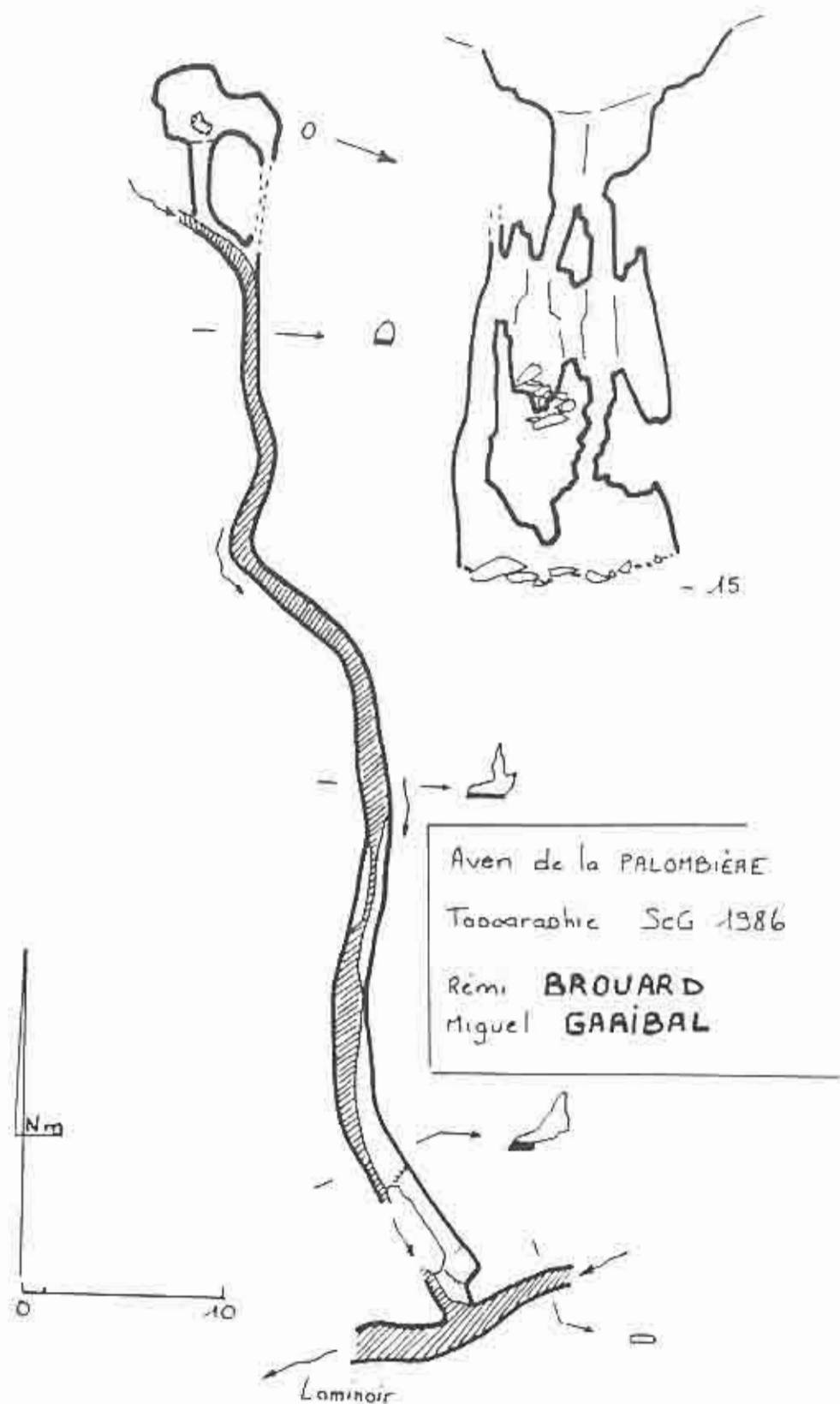
L'exurgence du Pissouet, obstruée par un effondrement de l'entrée.

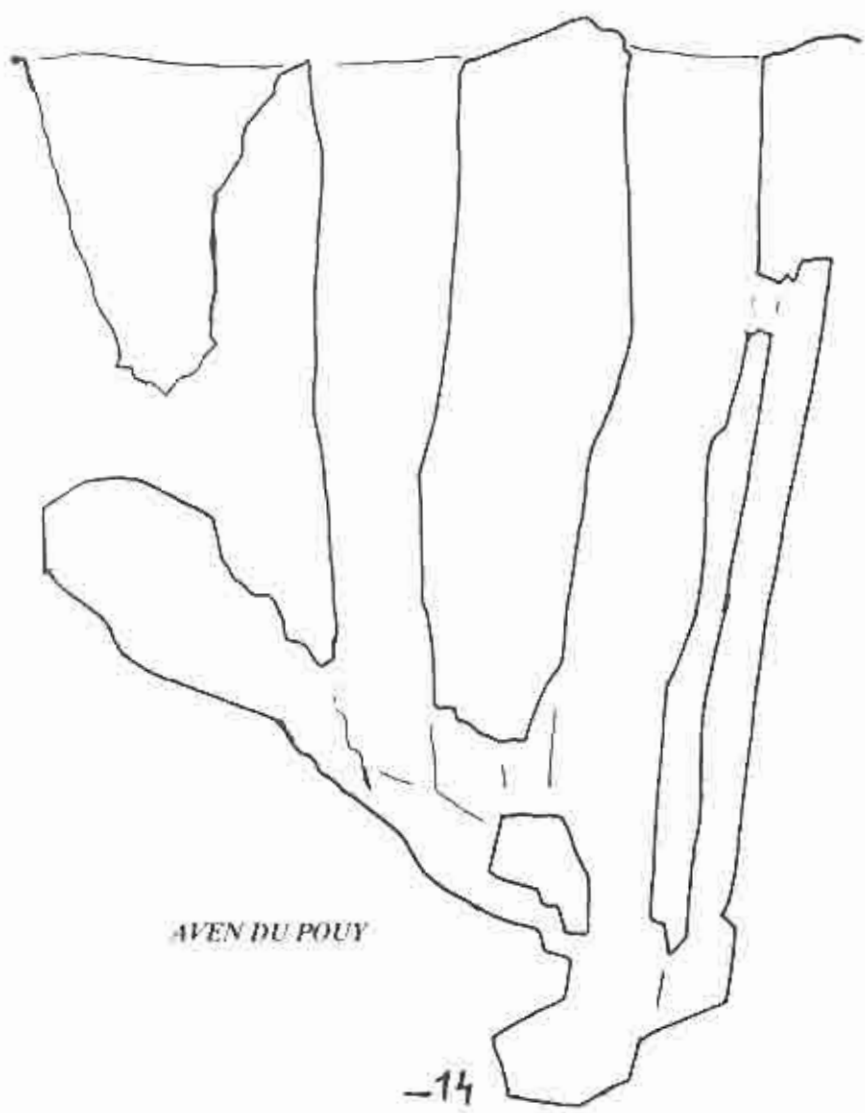
Toutes deux pourraient bien être en relation avec le secteur de Bigor.

Une autre, située près de la ferme de Beaulieu n'a pas été vue pour l'instant. Elle communique certainement avec le ruisseau de la Palombière qui draine tout le secteur du Pouy.

Perspectives d'avenir : De nombreuses dolines restent à désobstruer et le ruisseau de la Palombière pourrait nous donner des surprises par un été très sec.

Rémy BROUARD
Michel GARIBAL



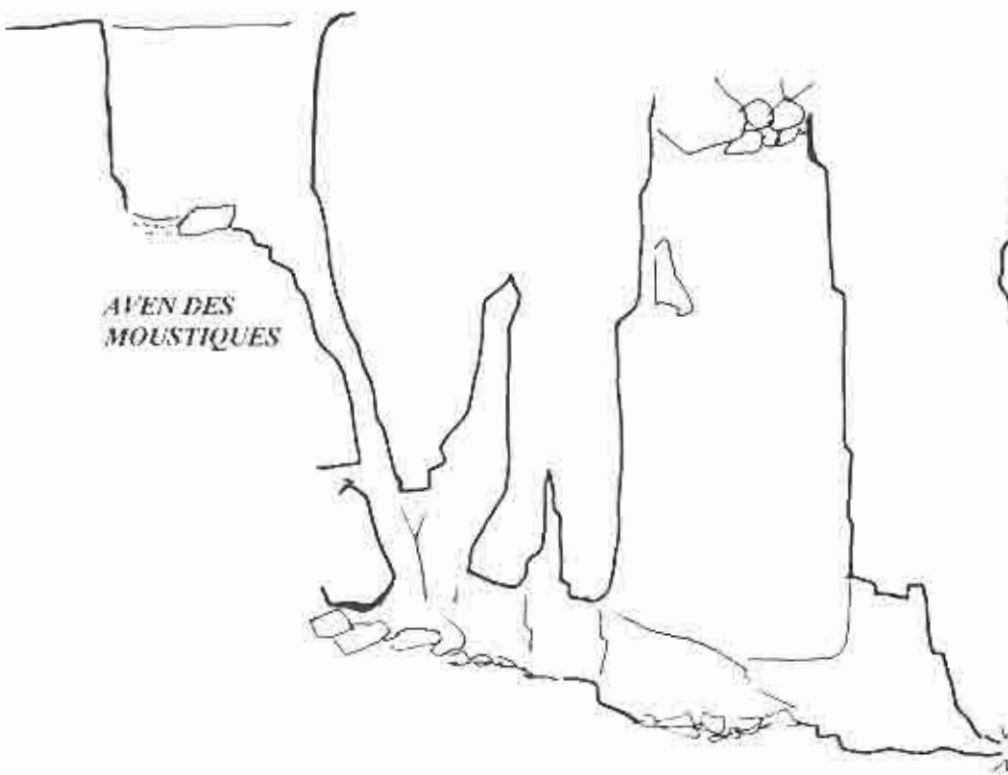


AVEN DU POUY

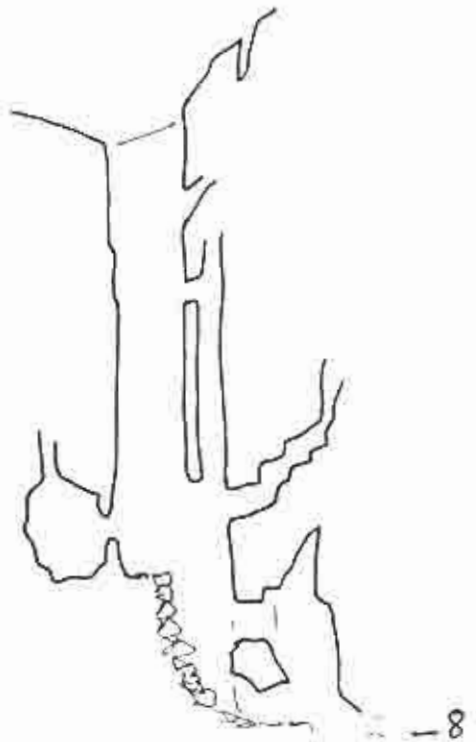
-14



Puits de la grotte de Tané
Photo R. Brouard



*AVEN DES
MOUSTIQUES*



AVEN DE BARADET

-10

-8

Grotte de SINAI Gazaupouy - Gers

La plus grande et la plus intéressante des grottes gersoises doit son nom étrange et biblique à la ferme voisine. Lors de la Réforme, les protestants, nombreux en Gascogne, ont choisi parfois des noms de ce genre, tirés des Ecritures; ainsi, près de Nérac, se trouve le village de Nazareth... Même si le Gers n'est pas la terre promise des spéléos, le SCG a parcouru plus de 1000 mètres de galeries souvent ornées de concrétions... Miracle ou travail de fourmis?

L'entrée de la grotte s'ouvre au fond d'une ancienne carrière abandonnée, située au dessous de la RD 267, peu après que l'on ait abandonné la RD 166, qui va à Ligardes à travers le bois de Broutès.

A l'extrémité de la carrière s'ouvre la tranchée encombrée de plantes d'eau : un ruisseau y circule et ressort un peu plus loin, à l'aplomb de la falaise primitive. A l'autre bout baille l'entrée de la grotte, arche modeste d'un mètre de hauteur environ. Derrière elle, plus d'un kilomètre de galeries.

Il aura fallu aux inventeurs de la grotte plus d'un an de travaux de désobstruction, de 1957 à 1958, pour pénétrer dans le réseau vierge dont l'entrée était colmatée jusqu'au plafond. Le ruisseau qui occupe la galerie que nous allons à présent remonter vers sa source débite régulièrement une dizaine de litres par seconde; la pente de son cours, très faible, a été estimée à 0,5%.

La première partie de la grotte est une galerie basse (1 m à 1,60 m), large de 1 m à 1,60 m, sinueuse, où l'on rampe ou se traîne pendant 250 mètres environ. Non loin de l'entrée, elle s'orne de nombreuses concrétions. Le ruisseau est grossi par un petit affluent latéral au cours pénétrable sur à peine quelques mètres. La galerie, qui s'était transformée en véritable laminoir, se redresse brusquement : c'est "Padirac".

La voûte s'élève ici à 3 ou 4 m de haut. La galerie est spacieuse, ornée par endroit de concrétions, et emprunte en grande partie un tracé fossile que recoupe par endroits le cours actif du ruisseau. Celui-ci sinue sous des voûtes basses, traverse la galerie principale qu'il a creusé jadis, ressort plus loin,

Le cours actif est difficilement pénétrable. La galerie est à présent terne et boueuse; des conduits fossiles ouverts au-dessus du cours d'eau alternent avec des sections plus vastes, larges de 2 à 6 m, la hauteur du plafond atteignant 2,50 m.

Dans une première phase de son évolution, le ruisseau a creusé des galeries que d'importants dépôts de glaise sont ensuite venus encombrer, à la faveur d'un ralentissement de son activité, sans doute consécutif à une ère de précipitations moins importantes. Puis, dans une seconde phase, une érosion a entamé le colmatage, comme en témoignent, dans cette partie de la grotte, les nombreuses banquettes d'érosion. En même temps, les masses argileuses accumulées déviaient son cours qui empruntait alors de nouveaux joints de stratification, creusés en galeries très basses et sinueuses : d'où la présence de deux réseaux d'inégale importance, l'un recoupant l'autre.

A cette partie plus complexe de la grotte succède une première salle occupée par un talus de matériaux détritiques. D'un diamètre de 10 m, haute de 6 m, elle a la forme d'un cône renversé. On rejoint le cours d'eau et presque aussitôt une ouverture dissimulée dans le plafond de la galerie nous fait pénétrer dans la grande salle.

On escalade un haut talus d'éboulis glissant au dessus duquel le plafond s'élève et puis tout change. La lueur de l'acétylène éclaire à peine l'autre extrémité, à une quarantaine de mètres. De forme irrégulière, la salle, large d'une quinzaine de mètres, se creuse en son milieu d'une dépression encombrée de blocs de rochers; le plafond nu est à 13

mètres du sol environ. Face à nous, un balcon dissimule une seconde petite salle sans issue. Un orifice parmi les blocs nous ramène dans le ruisseau que barre un beau gour concrétionné. Un court passage nous fait refaire connaissance avec la reptation aquatique et voici la troisième salle.

Semblable à la première, avec son plafond plat d'où se détachent des plaquettes de rochers, elle présente le même aspect de cône la pointe en bas, avec une hauteur d'une douzaine de mètres et un diamètre d'une vingtaine.

Arrêtons nous un instant sur le problème posé par la formation de ces salles, dont l'ampleur relative contraste avec l'exiguïté des autres conduits.

Pour Mr J.P. Cantet, auteur d'une thèse intitulée "Le Karst de La Romieu", soutenue en 1969 devant l'Institut de géographie de la Faculté des lettres et sciences humaines de Toulouse, il s'agit de "salles lenticulaires formées par dissolution et qui se sont trouvées connectées avec le reste du réseau". Le ruisseau a ensuite dégagé une partie des matériaux déblayés. La grotte du Sinai constitue le plus vaste espace souterrain de notre département.

Après la troisième salle, commence la partie la plus longue et la plus monotone de la caverne : plus de concrétions, un laminoir dont le plafond se relève insensiblement prolongé par une galerie étroite et sinueuse, que le cours d'eau recoupe à nouveau à de nombreuses reprises. On se relève enfin. Il faut se glisser un moment le long d'une haute banquette d'érosion qui remplit presque la galerie, puis se faufiler parmi un groupe de concrétions trapues qui ont poussé là; la galerie suit sur une tren-

tainc de mètres une diaclase étroite ornée de pédoncules de calcite, puis bifurque. Devant nous, un boyau fossile impénétrable au bout de quelques mètres; à gauche, on retrouve une dernière fois le cours d'eau qui sinue sous une voûte laminoir que l'on peut remonter sur une faible distance et qui rejoint bientôt le sol.

Nous avons parcouru près de 1100m sous terre et sommes ici à l'est de la RD 166, sous le bois de Broustès, qui se creuse de dolines d'effondrement et d'amorces de conduits malheureusement impénétrables. Cette zone constitue le second bassin versant de la cavité, le premier étant constitué par le plateau cultivé qui s'étend au sud du bois de Broustès, entre la RD 267 et la RD 166.

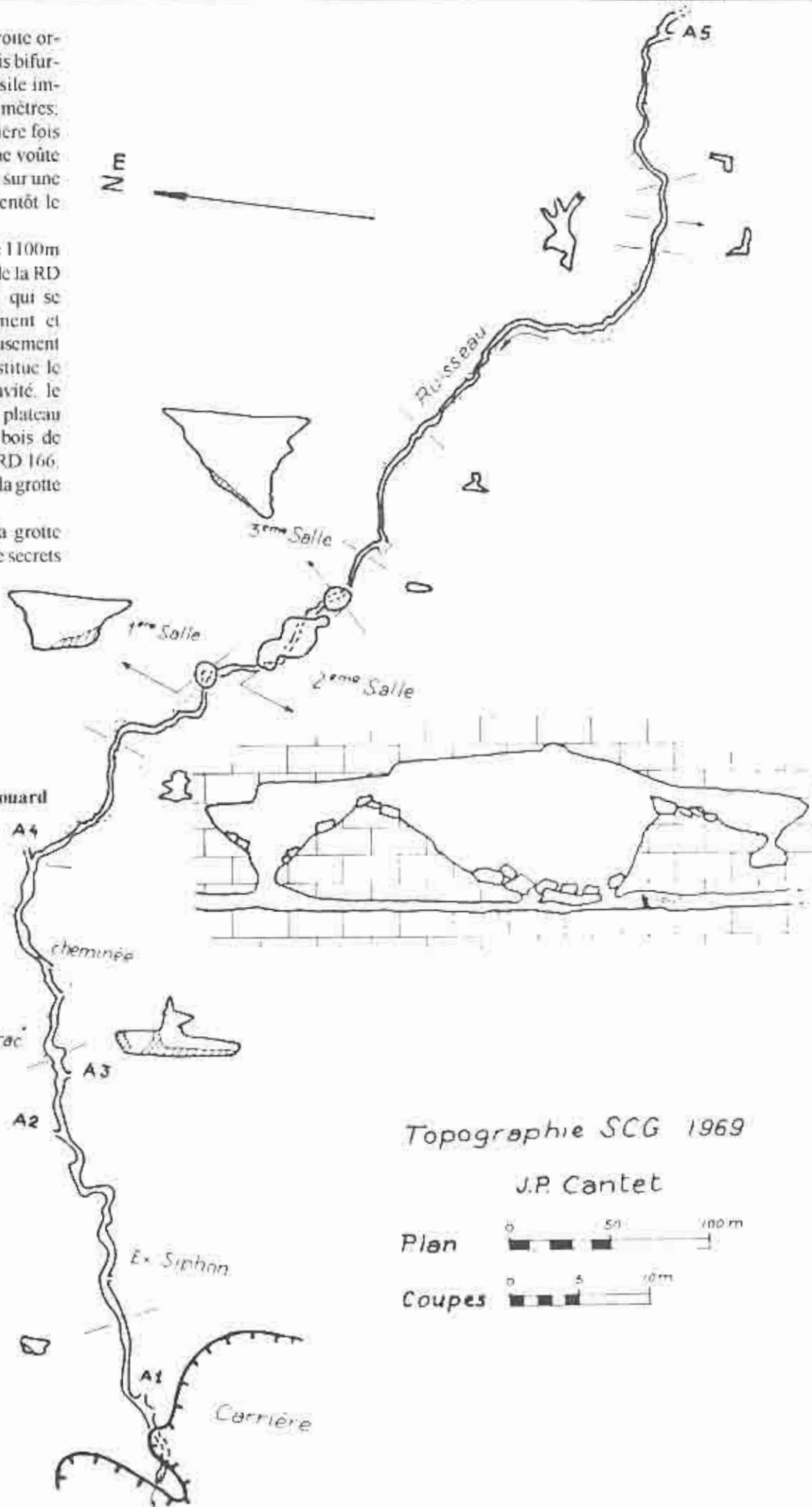
Dans cette zone s'ouvre aussi la grotte de Mauvezin

Aujourd'hui bien connue, la grotte du Sinai ne semble plus avoir de secrets à nous livrer.

Grotte de Sinai

Gazapouy
carte Condom
X = 450,65
Y = 190,56
Z = 165

Communiqué par Rémy Brouard
Topo SCG 1969



Topographie SCG 1969

J.P. Cantet

Plan



Coupes



Grotte de HONTGRILLON Marsolan - Gers

Accès : en venant de Lectoure, direction Marsolan, se garer 200m après le chemin menant à la ferme de Hontgrillon, dans le virage. Descendre dans le prés encaissé. On aperçoit l'entrée dans la falaise de droite en descendant 100 mètres environ.

Description : l'entrée modeste précède une petite galerie tortueuse qui aboutit dans une belle salle, haute de 5 mètres. La galerie continue, confortable, large de 5 mètres, haute de 2. Quelques concrétions ainsi que le petit lac inférieur sont malheureusement très pollués par le lisier de la ferme qui la surplombe. Une salle plus basse et la cavité s'achève sur un colmatage argileux à une centaine de mètres de l'entrée.

R. Brouard

Grotte du CLUZET N° 1 Valence sur Baise - Gers

La perte de ce ruisseau se trouve à l'ouest de la RN 130, dans une doline boueuse.

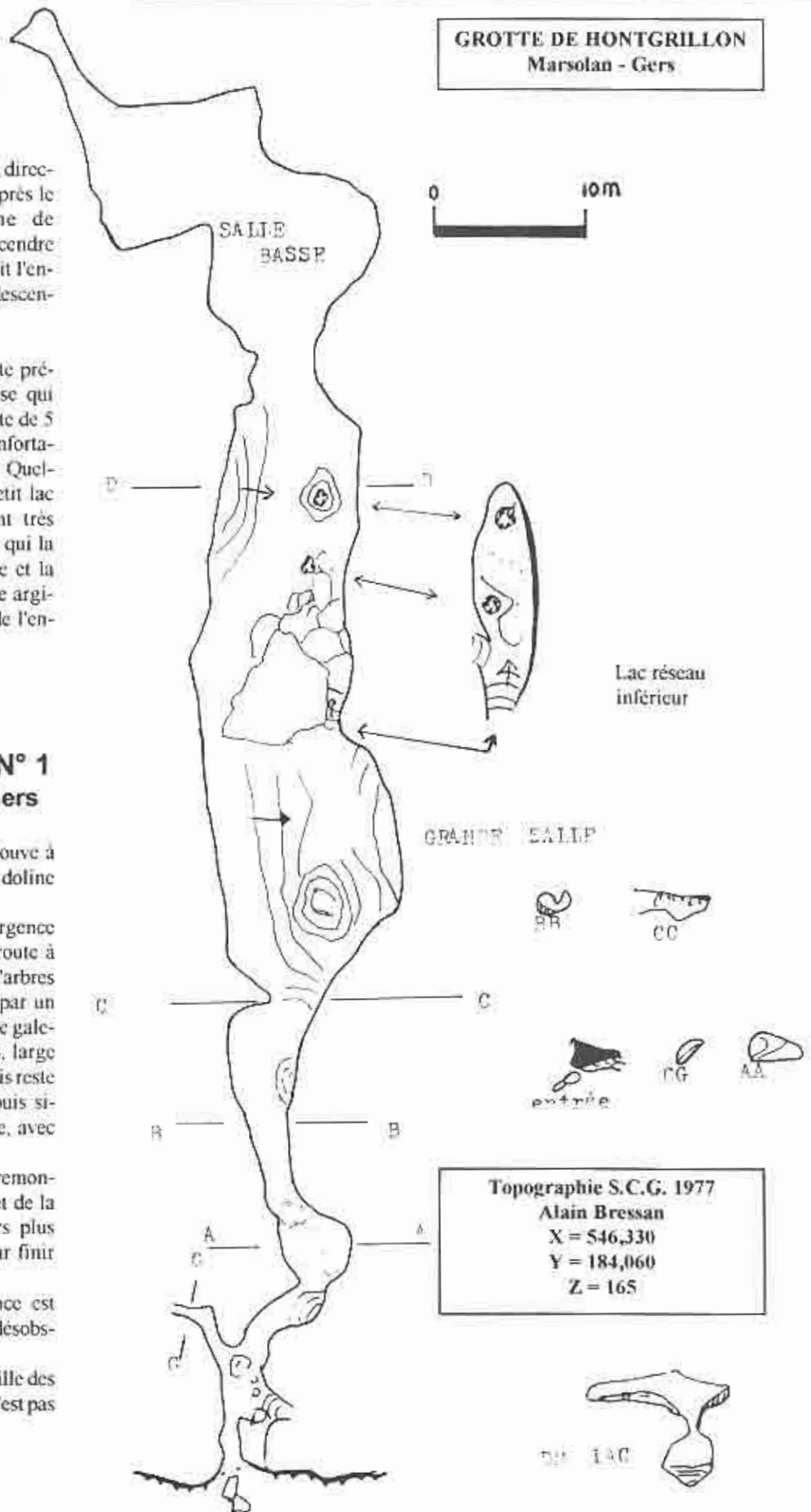
"Visible de la route", la résurgence se trouve de l'autre côté de la route à 200m. Il faut suivre l'alignement d'arbres face à la perte. L'entrée se fait par un petit trou qui nous mène dans une galerie spacieuse, haute de 2 mètres, large de 5. Elle devient plus étroite, mais reste haute, avec un gour profond; puis sinuieuse, elle devient moins haute, avec beaucoup d'eau.

On arrive à la base d'un puits remontant, obstrué par de gros blocs et de la terre. Le parcours devient alors plus aquatique et l'eau douteuse, pour finir sur une voute mouillante.

La traversée perte résurgence est envisageable avec une petite désobstruction et une période sèche.

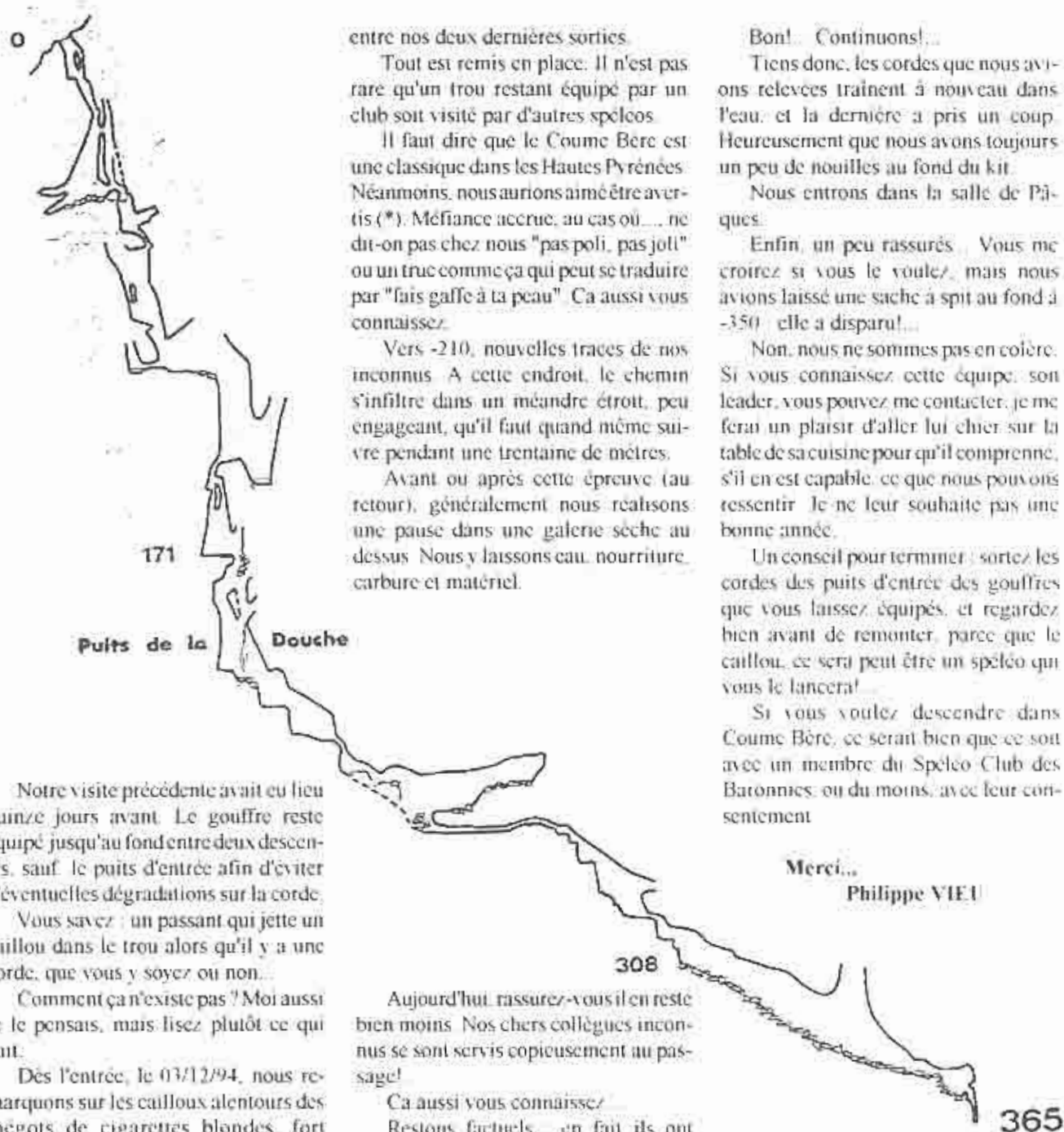
Malgré l'eau et la modeste taille des galeries, la visite de cette grotte n'est pas désagréable.

R. Brouard



BALADE DANS LE COUME BERE

Le 3 décembre 1992, nous descendons (trois membres du Spéleo Club des Baronnies) pour finir l'aménagement des étroitures du Gouffre de COUME BERE afin de pouvoir amener le matériel qui devrait nous permettre de désobstruer le P6 impénétrable au fond de la salle de Gascogne, vers -360 mètres.



Notre visite précédente avait eu lieu quinze jours avant. Le gouffre reste équipé jusqu'au fond entre deux descentes, sauf le puits d'entrée afin d'éviter d'éventuelles dégradations sur la corde.

Vous savez : un passant qui jette un caillou dans le trou alors qu'il y a une corde, que vous y soyez ou non...

Comment ça n'existe pas ? Moi aussi je le pensais, mais lisez plutôt ce qui suit.

Dès l'entrée, le 03/12/94, nous remarquons sur les cailloux alentours des mégots de cigarettes blanches, fort artistiquement écrasés deci delà.

Réflexe du premier : vérification des cordes et amarrages, ça aussi vous connaissez.

A 120 mètres, nouveaux mégots, les bouteilles d'eau laissées par nos équipes précédentes sont vidées et éparpillées.

Plus de doutes, le gouffre a été visité

entre nos deux dernières sorties.

Tout est remis en place. Il n'est pas rare qu'un trou restant équipé par un club soit visité par d'autres spéléos.

Il faut dire que le Coume Bère est une classique dans les Hautes Pyrénées. Néanmoins, nous aurions aimé être avertis (*). Méfiance accrue, au cas où... ne dit-on pas chez nous "pas poli, pas joli" ou un truc comme ça qui peut se traduire par "fais gaffe à ta peau". Ça aussi vous connaissez.

Vers -210, nouvelles traces de nos inconnus. A cet endroit, le chemin s'infiltra dans un méandre étroit, peu engageant, qu'il faut quand même suivre pendant une trentaine de mètres.

Avant ou après cette épreuve (au retour), généralement nous réalisons une pause dans une galerie sèche au dessus. Nous y laissons eau, nourriture, carbure et matériel.

Aujourd'hui, rassurez-vous il en reste bien moins. Nos chers collègues inconnus se sont servis copieusement au passage!

Ça aussi vous connaissez.

Restons factuels : en fait ils ont laissé les boîtes de carbure vides, les bouteilles d'eau vides, les boîtes vides, et la chaux de leurs lampes à carbure au beau milieu de ce qui nous servait de bivouac.

Evidemment et naturellement, à l'endroit où on pouvait se reposer, ils ont fait le reste.

Bon! Continuons!...

Tiens donc, les cordes que nous avions relevées traînent à nouveau dans l'eau, et la dernière a pris un coup. Heureusement que nous avons toujours un peu de nouilles au fond du kit.

Nous entrons dans la salle de Pâques.

Enfin, un peu rassurés. Vous me croirez si vous le voulez, mais nous avons laissé une sache à spit au fond à -350 elle a disparu!...

Non, nous ne sommes pas en colère. Si vous connaissez cette équipe, son leader, vous pouvez me contacter, je me ferai un plaisir d'aller lui chier sur la table de sa cuisine pour qu'il comprenne, s'il en est capable, ce que nous pouvions ressentir. Je ne leur souhaite pas une bonne année.

Un conseil pour terminer : sortez les cordes des puits d'entrée des gouffres que vous laissez équipés, et regardez bien avant de remonter, parce que le caillou, ce sera peut être un spéléo qui vous le lancera!

Si vous voulez descendre dans Coume Bère, ce serait bien que ce soit avec un membre du Spéleo Club des Baronnies, ou du moins, avec leur consentement.

Merci...
Philippe VIEU

Coume Bère - Hautes Pyrénées, à l'ouest de Sarrancolin, donne pour -360

* Erich DASTUGUE - Président SC Baronnies - 62.39.11.98 ou Philippe VIEU - 62.34.94.43

ENVIRONNEMENT

Nettoyage de printemps
25 et 26 mars 1995

Le ministère de l'environnement propose cette action nationale afin de sensibiliser le public au respect de l'environnement.

Si dans votre région ou département, vous aviez l'intention de mener une opération de nettoyage de cavité, canyon ou site de surface, choisissez ce week-end, ce qui vous permettra de sensibiliser la population sur deux aspects :

- prise de conscience du volume de déchets rejetés dans des lieux à l'abris des regards,

- information des risques que peuvent encourir ces rejets incontrôlés de déchets.

Pour de plus amples renseignements, tapez sur le minitel :

36 15 ENVIRONNEMENT

Vous pouvez aussi demander, au siège de la FFS, le dossier technique réalisé par la FF de Randonnée Pédestre et la Fondation d'entreprise Gaz de France.

Pensez à prévenir Denise Soulier, cela permettra de recenser les actions qui auront été entreprises ces jour-là.

Renforcement de la protection de l'environnement
Loi du 2 février 1995

Analyse de quelques nouveaux dispositifs contenus dans ce texte de loi :

Modification de l'agrément protection de la nature. Il existait auparavant plusieurs agréments possibles en fonction du domaine d'activité des associations. Pour notre part, nous n'étions agréés que pour la faune et la flore.

Le nouveau principe, appelé **protection de l'environnement**, regroupe tous les anciens. Toute association agréée pourra alors participer à l'action des organismes publics dans le domaine de la protection de la nature, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et des paysages, de l'urbanisme, de la lutte contre les

pollutions et les nuisances.

L'association agréée pourra être mandatée par toutes personnes (au moins 2 pour le même préjudice) ayant subi un préjudice dans les domaines cités afin de les défendre en justice. L'association pourra se constituer partie civile au nom de ces personnes.

Une association agréée pourra aussi agir contre une décision qui produirait des effets dommageables sur un territoire plus restreint que celui pour lequel elle bénéficie de l'agrément.

Les associations qui demanderont dans l'avenir l'agrément devront prouver qu'elles exercent leurs activités dans l'ensemble des domaines cités et que la protection de l'environnement est statutairement leur principale activité. L'agrément peut être retiré si elles ne satisfont plus aux conditions qui ont permis de le délivrer.

Ce nouveau dispositif renforce en effet les pouvoirs des associations nationales de protection de la nature, mais il va amener l'administration à retirer l'agrément à de nombreuses associations locales et aux fédérations sportives, car leurs statuts ne seront plus conformes aux conditions demandées.

Création d'une commission nationale du débat public. Elle pourra organiser un débat public sur les grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national. Des représentants d'asso-

CANYON :
LA BIBLE VA PARAÎTRE !

GUIDE TECHNIQUE de
DESCENTE DE CANYON

120 PAGES

30 PAGES DE TEXTES sur la connaissance du milieu

50 PAGES de FICHES TECHNIQUES et **SECOURS**

30 PAGES de CROQUIS

10 PAGES de PHOTOS

PARUTION PREVUE : JUIN 1995

TIRAGE : 2000 EXEMPLAIRES

PRIX PUBLIC 150 Frs

PRIX DE LA SOUSCRIPTION : 120 Frs

Demande à adresser à :

Commission Canyons de la Fédération Française de Spéléologie
31580 LECUSSAN Tel/Fax 61 95 54 28

Payer par chèque à l'ordre de la commission Canyons FFS
FIN DE SOUSCRIPTION LE 31 MARS 1995

ciations agréées protection de l'environnement exerçant leur activité sur le plan national participeront à cette commission. Les associations agréées pourront demander à la commission de se saisir d'un projet.

Création d'un conseil départemental de l'environnement Il sera composé de membres des commissions déjà existantes. Il sera saisi par le préfet ou le président du conseil général pour toute question relative à l'environnement et qui ne relève pas de la compétence exclusive de l'une des commissions déjà existantes.

Denise Soulier
Spélescope N°9-95

STAGE
PERFECTIONNEMENT
CANYON

du 25 au 29 Avril 1995
dans le Nord Aveyron

Responsable : Tomi LUCENO
Le Chalet
12630 GAGES
Tel. : 65.42.87.52

Comité Départemental de Spéléologie du Lot

Délégation Départementale de la Fédération Française de Spéléologie

Siège Social : Mairie de Labastide Murat - 46 240

Assemblée Générale du samedi 17 décembre 1994

Pour se mettre en appétit et en guise d'accueil, nous avons visionné un film de spéléo "Padirac, rivière de la nuit" tourné dans la célèbre rivière en 1948 par Marcel Lebac. Ce film d'époque est un bijou que la présence de Jean Lesur et ses souvenirs ont encore embelli.

Daniel Chailloux, qui présentait le film, a passé ensuite ses diapositives en relief prises dans le réseau de Padirac lors de la dernière expédition, quarante six ans plus tard. Autre petite merveille.

Mis en conditions par ces vues que tous ceux qui connaissent le réseau - et ils étaient nombreux dans l'assemblée - ont particulièrement apprécié, nous avons démarré l'assemblée générale. Onze clubs sur treize y sont représentés par 35 grands électeurs sur 43 attendus.

1- Nouveaux Statuts du CDS 46.

Profitant de la réunion de l'AG, nous avons procédé à la discussion et au vote des nouveaux statuts du comité départemental afin de se mettre en conformité avec ceux de la FPS et du CSR.

2- Rapport moral et d'activité par le président.

Jean-François Fabrial brosse un panorama des différentes actions menées par le CDS depuis un an. Entre autres, les relations avec le Service Régional Archéologique à propos des grottes à vestiges. Une convention a été signée pour la Grotte de Roucadour entre la Fédé et le SRA. Le CDS est chargé de la gestion des visites des spéléos dans la partie sans gravures.

Les relations avec la DDJS. Un projet d'aménagement en brochures de quelques cavités très fréquentées par les centres de loisirs est financé par Jeunesse et Sports. Il est en cours de réalisation. L'été dernier, comme depuis plusieurs années, la DDJS a financé un mois saisonnier pour contrôler et conseiller l'activité spéléologique des centres de loisirs dans le département. Un compte rendu riche d'observations a été réalisé par Guy Bariviera. Il va servir de base pour une plus grande coopération entre le CDS et la DDJS : information des centres de vacances, formation des cadres des activités spéléologiques estivales.

A l'occasion de la Fête du Sport le 25 septembre dernier, la DDJS a organisé avec les comités départementaux de Spéléologie, d'Escalade, de VTT et de Canoë-Kayak une journée d'activités et de découverte à la Base des Amis du Célé. Les spéléos lotois y ont tenu toute leur place.

De nombreux autres dossiers sont évoqués ainsi que le fonctionnement du Comité Directeur qualifié d'efficace.

3- Rapport financier.

Présenté et commenté par Jean-Claude Collette, trésorier. Peu de questions. Le compte financier est voté à l'unanimité.

4- Rapport des commissions.

Commission Publication. Didier Bergues annonce que le résultat est là. Le Bulletin n°9 paraît aujourd'hui. C'est l'aboutissement d'un travail de très longue haleine et d'un investissement important de la part de quelques spéléos. Comme cela a été décidé en Comité Directeur, chaque spéléo a jour de sa cotisation au 1^{er} septembre de cette année en reçoit un exemplaire ainsi que chaque Club du département. Ce bulletin est vendu 90 F.

Dans le cadre des publications, le Compte-rendu de l'expé 94 à Padirac est paru voici deux mois.

Fabien Valente prépare également une plaquette sur la pollution de l'eau en général et ses conséquences. Nous étudions la possibilité de publier le "nouveau Loinse" décrivant la localisation de toutes les cavités lotaises. Didier lance un appel pour de nouveaux articles. La commission se prépare sur sa lancée à l'élaboration d'un nouveau bulletin.

Commission Environnement. Joël Trémoulet présente les différentes actions du CDS concernant l'environnement et la protection du milieu souterrain. Quelques mots sur les chauves souris, une longue explication sur l'inventaire des cavités polluées et des sites générateurs de pollutions souterraines (décharges, lisiers...). Denise Soutier, responsable de la commission fédérale de l'environnement, apporte des précisions sur cette action menée dans tous les départements de Midi-Pyrénées. Un dossier sur la concentration dans un site caché des boues de la station d'épuration de Montfaucon a été élaboré et transmis au Préfet du Lot. Pas de réponse.

Le CDS va participer à l'étude des bassins hydrographiques des zones karstiques du département par des colorations des rivières souterraines. C'est un projet de la DDJS et A. Tardieu en présente l'intérêt et son souhait de collaborer avec les spéléos.

Commission E.F.S. Carole Dorey fait le bilan des sorties de formation technique et des rencontres interclubs (Igue de Toulze, Phosphatières de Buch, deux jours sur le Causse Méjean).

Trois spéléos du Lot ont suivi avec succès un stage d'initiateur fédéral.

Les cadres du département ont participé activement à l'animation de la Journée du Sport du 25 septembre.

En relation avec la DDJS, pendant la période estivale au cadre du département a développé une action d'animation conseil auprès des colonies de vacances et des centres de loisirs.

Commission S.S.I. Philippe Kerdevez, C.I. décrit l'action du spéléo-secours du Lot tant sur le plan administratif que du point de vue de l'entraînement de l'équipe.

Les relations avec les organismes comme le Conseil Général, la Préfecture ou le SDIS sont espacées dans le temps et les réponses sont trop rares.

Il y a eu deux entraînements depuis un an. Le dernier en date s'est déroulé il y a tout juste deux semaines au Cuzoud de Semillac. Il a été l'occasion de faire descendre sous terre dans le cadre de la journée de Téléthon, cinq enfants du Lot atteints de maladies génétiques, avec leur parent. Un exercice particulièrement intéressant puisqu'il a demandé d'équiper la cavité en conséquence, de prévoir au point chaud, de pratiquer du brancardage.

Philippe parle ensuite des projets de la Commission en matière de formation : trois exercices prévus en 95 dont un harmonisé au mois de mai, action de sensibilisation et de prévention au niveau des clubs ; participation des membres de l'équipe à des stages nationaux du SSI.

5- Questions diverses.

Il est question à ce moment de l'AG de développer quelques projets avenir. La situation économique sombre du CDS 46 permet d'envisager l'aide au financement de projets spéléologiques. Tous les Clubs qui présenteront des dossiers intéressants les spéléos du département pourront recevoir une aide substantielle. Cela doit apporter un rôle à une dynamique de plus en plus importante du milieu spéléologique. Le Comité Directeur sortant s'est déjà engagé dans ce sens sur un projet du S.C.T.Q. Dans le cadre des dépenses futures, on rappelle la préparation d'un prochain bulletin et la possible publication du "Loinse".

6- Election du nouveau Comité Directeur.

Statutairement le Comité Directeur en place depuis décembre 92 est démissionnaire.

au bout de deux ans. On procède donc à l'élection du nouveau Comité Directeur. Les élus se réunissent alors dans la foulée pour désigner un bureau et les principales responsabilités. Ils viennent alors présenter à l'AG, le président et une liste de "grands électeurs" représentant le CDS 46 à l'AG régionale.

Bureau

Président : Philippe Bonnet
Présidents adjoints : Claude Milhas et Jean-François Fabriol
Trésorier : Jean-Claude Collette
Secrétaire : Didier Bergues
Trésorier adjoint : Marc Pivaudran

Commissions

Publication : D. Bergues, E. Gautier, R. Ferreira
Environnement : J. Tremoulet et F. Valente
EFS : C. Dorey et A. Gautier
SSF : Ph. Kerdevez, J-P. Marché, F. Valente, O. et A. Gautier

Tous les spéléos du département peuvent participer aux commissions qui les intéressent. Le Comité mettra en place ou fera revivre les commissions nécessaires pour faire face à tous les problèmes qui apparaîtront.

Grands électeurs : Ph. Bonnet, J-C. Collette, C. Dorey, R. Ferreira, A. Gautier, O. Gautier, Ph. Kerdevez, J-P. Marché, J. Tremoulet.

L'Assemblée Générale s'est poursuivie devant un apéritif, moment riche d'échanges entre les spéléos, avant de partir dîner au restaurant de Scelles.

HAUTE GARONNE

Maison des Gouffres : Le retour ?

Le gîte s'appelle désormais **CHALET DE PALOUMERE**.

Il accueille des groupes en pension ou en gestion libre.

Temps libre assure la gestion de la structure.

Renseignements et réservations :

Temps libre
 31160 Herran
 Tél. : 61.97.53.30

ou
 67 rue Bayard
 31000 Toulouse

Tél. : 61.62.39.30/Fax. : 61.62.38.87

ARCHEOLOGIE

L'EMPREINTE DES MAGDALENIENS

Le Ministère de la Culture, la FFS et Ecransud Distribution ont produit, à l'attention des spéléos une cassette de 18 mm sur la découverte et la conservation des grottes préhistoriques.

Ce film retrace la découverte de vestiges préhistoriques (foyers, gravures, peintures...) dans la grotte ariégeoise de Fontanet et leur conservation sur le site même.

Le but n'est pas la médiatisation de ce site ou de son inventeur, mais de montrer qu'avec un peu de bon sens, la collaboration entre spéléos et archéologues est possible et enrichissante. Cette belle leçon d'histoire s'adresse à tous ceux qui sont soucieux de préserver notre patrimoine.

Le Service Régional d'Archéologie a participé au financement pour que cette cassette vidéo soit distribuée gratuitement à tous les clubs de la région Midi-Pyrénées, afin d'établir ou de renforcer ses liens avec les spéléos.

Elles seront disponibles à "La Romieu" puis au siège du CSR à Balma après le rassemblement régional.

26ème ASSEMBLEE GENERAL DU CDS DE L'AUDE

L'AG du CDS 11 a eu lieu le 10 Décembre 1994 à Ste Colombe sur l'Hers (11).

Une commission canyon a été créée au sein du CDS. Elle s'inscrit dans un pur esprit associatif, n'étant composée que de spéléos non professionnels.

Composition du Comité Directeur

Président : Christophe Bes
Vice Présidents : Thierry ACHMETOFF et Florence POUGET
Trésorier : Jean Claude PULIGA
Trésorier adjoint : Michel GRILLERES
Secrétaire : Laurent CALVET
Secrétaire adjoint : Yves LEMASSON
Membre : Ludovic SOURY

Responsables de commissions

Secours : Florence POUGET - Bicharolle 09300 Belesta Tél. : 61.03.10.41

Canyon : Thierry ACHMETOFF - 3 rue Miramont 11800 TREBES Tél. : 68.78.69.06

Formation : Jean Noël MAUGE - Le Taychel 09300 DUN Tél. : 61.01.42.11

Fichier : Antoine CAU - 43 rue Jacquard 11000 Carcassonne Tél. : 68.25.52.04

Publication : Christophe BES - 9 rue Descartes 11000 Carcassonne Tél. : 68.47.13.15

Le CDS 11 édite la revue SPELEAUDE, compte rendu des activités des divers clubs du département.

Les numéros 1, 2 et 3 sont disponibles auprès de Antoine CAU.

Le numéro 4 doit sortir début 95

Amateurs de publications, cette revue est excellente!

TARN ET GARONNE

Le CDS 82 vient de publier un ouvrage réalisé dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles mise en oeuvre par le Conseil Général du Tarn et Garonne.

DES GROTTES, DES IGUES ET DES HOMMES

"Milieu souterrain naturel
 en Tarn et Garonne"

L'ouvrage, joliment présenté et agrémenté de nombreuses photographies couleurs, présente le patrimoine souterrain du Tarn et Garonne d'une manière simple et agréable.

Les auteurs n'ont pas réalisé un manuel technique mais un outil pédagogique facile d'abord permettant à tous d'appréhender les grands thèmes de la spéléologie (exploration, géologie, biologie, archéologie...) et, grâce aux nombreuses photos, de découvrir de nombreux sites du Tarn et Garonne.

L'ouvrage se trouve dans toutes les bonnes librairies au prix de 50Fr (55p)

UN EXERCICE DU SPELEO-SECOURS 46 PAS COMME LES AUTRES

Le 3 décembre 1994 s'est déroulé au Cuzond de Sénailiac (Lot) un entraînement de l'équipe du spéléo-secours lotois dans des conditions très particulières : nous avons été contactés pour faire découvrir le monde souterrain à cinq enfants atteints de maladies génétiques pendant le week-end du téléthon.

La cavité s'y prêtait : un puits d'entrée de 18 mètres et de 4 mètres de diamètre permet d'atteindre le sommet d'un cône d'éboulis situé au centre d'une grande salle de 50 mètres de diamètre (salle du vélodrome). Cette salle se prolonge par un petit passage vers une deuxième salle de dimensions plus petites, qui descend par des gours jusqu'à moins 37 m.

L'objet était de montrer la grotte à ces enfants avec leur famille. Ils n'avaient jamais pratiqué la spéléologie et certains nécessitaient un déplacement en civière.

Le puits d'entrée a été équipé la veille et le matin pour permettre de faire descendre la civière ou des personnes totalement assistées (double équipement + poulie-renvoi mobile sur tyrolienne).

Un point chaud confortable (spacieux et chauffé !) a été installé sous terre en cas d'attente prolongée ou de difficulté imprévue.

Un éclairage de la grande salle avec groupe électrogène à l'extérieur minimisait les problèmes de lumière.

Un médecin (néophyte en spéléo), a assuré le suivi médical de l'opération : visite de chaque enfant avant la descente, accompagnement sous terre avec un matériel de première urgence en cas de besoin.

Quelques chiffres : vingt sept spéléos ont participé à la mise en place ou au déroulement de la journée.

Cinq enfants et huit accompagnateurs ont pu découvrir le milieu étrange du monde souterrain dont un reporter de FR3, caméra sur l'épaule.

Deux enfants ont fait la descente et la remontée en civière, l'un d'eux a effectué la visite en civière, l'autre, plus jeune, porté sur une claie.

Quelques participants ont utilisé du matériel de progression (descendeur, croll et poignée), les autres ont été descendus et remontés à l'aide d'un balancier sur baudrier et de palans en surface. Sous terre les spéléos ont convoyé successivement chaque enfant dans les recoins de la grotte. La manip a duré de 14 h à 18 h dans une ambiance très



chaleureuse, chacun découvrant en toute modestie un monde qui lui était étranger. Les enfants et leurs accompagnateurs appréhendaient la descente avec des techniques inconnues ; les spéléos par contre, étaient à l'aise avec la technique et ont prouvé une grande maîtrise de la situation.

En fin de compte, cette journée restera un souvenir d'exception pour tous les participants.

STAGE ADMINISTRATIF REGIONAL

La FFS a organisé en 1993 un stage administratif à l'attention des Présidents de Comités Départementaux. Cette année, Midi-Pyrénées prend le relais et vous propose un stage similaire ouvert à tous les membres FFS de la région.

Il a pour objectif de :

- faciliter aux élus l'exercice de leurs responsabilités,
- susciter des vocations de responsables (1996 est l'année de renouvellement des comités directeurs),
- mieux intégrer les activités locales dans la vie régionale.

Il se déroulera du 13 mai 1995 14h au 14 mai 17h à la Maison de la Spéléologie de Montricoux
place de la Porte - 82800 MONTRICOUX

les animateurs : Jean-pierre GRUAT
Michel SOULIER

Frais d'inscription : la région prend en charge l'hébergement et les repas (samedi soir, dimanche matin et midi)

La participation des stagiaires se limite donc à leur frais de déplacement. Des indications plus détaillées (plan d'accès, horaires...) seront adressées aux stagiaires début mai.

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature avant le 1er mai 1995 à :

Jean-Pierre GRUAT - 67bis chemin de Bouysse - 12100 MILLAU
Tél.: 65.60.28.51

Le nombre de participants est limité à 20.

Programme indicatif du stage :

- 1 - Structures fédérales
- 2 - Fonctionnement de la FFS, de la région, des CDS
- 3 - Partenaires
- 4 - Communication
- 5 - Finances au sein de la FFS
- 6 - Organisation de stages, congrès...
- 7 - Débats sur les questions d'actualités spéléologiques

SORTEZ DU GOUFFRE !

Venez tâter de l'eau vive

L'Association Spéléologique du Cagire vous propose des sorties Raft ou Hydrospeed à des tarifs défiant toute concurrence.

Possibilités :

Week end 20 et 21 Mai : En Espagne sur la Noguera Pallaresa, Raft et Hydrospeed : 420 Frs/pers*

Une journée le 17 ou 18 juin : Raft sur la Neste d'Aure : 170 Frs/pers*

Ce tarif n'inclus pas les repas ni l'hébergement en Espagne (camping)

Renseignements et inscriptions : Olivier Caudron 31160 Izaut de l'Hôtel - Tél.:61.88.44.51

Inscriptions jusqu'au 30 avril pour le week end et au 20 mai pour la journée Raft.

L'encadrement est assuré par Adrenaline Rafting 65410 Arreau

FAX

Le CSR Midi-Pyrénées souhaite s'équiper de fax pour faciliter son fonctionnement. Afin d'obtenir les tarifs les plus bas sur ces équipements, France Télécom nous propose de signer une convention. Les personnes également intéressées par ces équipements peuvent contacter le CSR pour regrouper les achats dans le cadre de cette convention.

STAGE INITIATEUR FEDERAL DU 10 AU 17 JUIN 95 SAINT GIRONS

Un massif exceptionnel, des cavités magnifiques, un stage d'expérience et de qualité, une ambiance garantie, rencontres, échanges, formations

Renseignements et inscriptions :

Nicolas CLEMENT
"Ritou" Bernède
09320 MASSAT
Tél.: 61.96.97.97

STAGE NATIONAL SECOURS EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE TOUSSAINT 95

du 28 octobre au 04 novembre à Saint-Girons

Sur un massif magnifique, des classiques superbes, un stage de formation technique au spéléo secours, tous les thèmes seront abordés (technique d'évacuation, fonctionnement du SSF, déclenchement de l'alerte, travail sur le rôle précis d'un chef d'équipe...)

Un stage de qualité pour rencontres, échanges et formations

Renseignement et inscriptions :

Jean-Marc GIBELIN
Florence GUILLOT
Ecole de Norgeat
09400 MIGLOS
Tél.: 61.05.19.37